



# Syndicat National Unifié des Impôts SECTION DNEF

Juillet/Août 2010

## LE TRAIT D'UNION

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinions

LE SNUI, LE SYNDICAT POUR TOUS LES AGENTS

- Retour sur les CAPL de notation
- Y aurait-il de la discrimination syndicale à la DNEF ?
- Compte rendu CAPL affectation locale
- un modèle de réussite professionnelle
- Et la reconnaissance, bordel !



## Retour sur les CAPL de Notation

Récemment une organisation syndicale (O.S) a fait part dans son journal local de ses observations concernant les CAP Locales d'appel de notes.

A travers ce compte rendu, cette organisation met en cause directement un directeur divisionnaire et par celui-ci le DSF.

Pour le SNUI DNEF, si nous devons être intransigeants dans la défense quotidienne des agents et de leurs intérêts, nous ne pouvons partager cette expression .

Nous pensons qu'en ces moments difficiles (visite de la cour des comptes et aussi de l'inspection générale des finances) nous devons plutôt nous la jouer collectif au niveau de notre direction plutôt que de tirer sur l'ambulance.

Pour autant nous ne pouvons cautionner l'attitude de ce directeur.

De même, si nous désapprouvons certaines décisions de la direction, voire si nous sommes très critiques vis à vis de certaines orientations qui sont prises, on peut remarquer que notre directeur semble un peu plus soucieux d'instaurer une certaine écoute des agents (instauration de clubs, mise en place de séminaire, réunions informelles avec les agents). Après, nous pourrions toujours nous interroger sur les résultats de sa politique.

Nous regrettons que notre DSF sur certains dossiers en notation ait été très dur sous couvert de ne pas faire dans la langue de bois mais il faut reconnaître qu'à d'autres occasions il a su prendre en compte nos arguments pour arranger certaines situations délicates.

Au cours de ces CAP de notation, nous nous sommes inquiétés de la dégradation des relations humaines entre certains chefs de service et leurs agents, et nous avons demandé à la direction de prêter une attention particulière à certaines situations.

Nous avons dénoncé ainsi, des notes de service ou mails envoyés par des chefs afin de pouvoir sanctionner un agent.

Si nous condamnons ces méthodes, ce n'est pas pour qu'une OS les applique.

Est-ce responsable de la part d'une organisation syndicale que de demander à un Directeur de sanctionner un agent quel qu'il soit ?

\*\*\*\*\*

### **Y aurait-il de la discrimination syndicale à la DNEF ?**

Effectivement, c'est la question que s'est posée un collègue lors de la récente visite d'une délégation marocaine.

Une présentation de son service devait être assurée par une chef de service, qui ne pouvant le faire, lui demanda s'il pouvait la remplacer.

Le collègue, formateur par ailleurs, prit contact avec la formation professionnelle pour donner son accord.

Deux jours avant la date prévue, le collègue reprend contact avec la For Pro pour connaître l'heure de la réunion. Là, on lui indique qu'un directeur départemental a refusé qu'il fasse la présentation car il préférerait que ce soit un chef de service qui le fasse.

Donc c'est un des nouveaux chefs de service, venant à peine d'arriver, qui fut chargé ainsi de présenter le travail de brigades qu'il connaissait à peine.

Le plus marrant dans l'histoire, c'est qu'il demanda à une de ses agents de bien vouloir l'accompagner dans cette présentation.

Nous remarquerons simplement que le collègue à qui on a refusé la présentation est quand même un militant actif en CAPL et CTPS. La direction a sans doute dû avoir peur qu'il ne fasse une mauvaise publicité de la maison à des intervenants extérieurs. C'est quand même très désobligeant pour le collègue qui a toujours su faire la part des choses entre son métier et son activité syndicale.

Concernant la mauvaise publicité, il n'y a qu'à espérer que les collègues marocains ne lisent pas la presse française....

De même, une autre militante (au passé de formatrice) a voulu s'inscrire en tant que formatrice à un stage, sa demande fut rejetée par la direction sans aucune explication.

**CELA FAIT BEAUCOUP DE COINCIDENCES EN PEU DE TEMPS !**

## COMPTE RENDU MOUVEMENT LOCAL B.

Disons le maintenant, suite à la CAPL des B, les élus du SNUI risquent de se faire accuser de « Co-gestion » avec la Direction.

Tout simplement car lors de cette CAPL, les élus du SNUI ont voté pour le projet rectificatif présenté par la Direction (au contraire de l'autre OS).

En effet, le projet rectifié prend en compte la majorité des amendements proposés par le SNUI.

Nous devons dire que sur cette CAP, nous avons été longtemps déçus de la teneur des débats. Entre un Président de CAP qui pensait être chez les A, et des discussions interminables sur des sujets plus ou moins polémiques, les élus du SNUI désespéraient de ne pouvoir soumettre leurs idées.

Le projet présenté par le SNUI permet à la fois de préserver les nécessités de service et de satisfaire 3 personnes supplémentaires, qui n'obtenaient aucun vœu au départ

Nous devons reconnaître que sur ce coup là, notre Direction a fait preuve d'une écoute plus qu'attentive.

Comme quoi, quand il y a une convergence entre les intérêts des agents et ceux de la direction, nous pouvons très bien nous entendre et ne pas toujours tomber dans une opposition systématique.

Voilà notre conception du dialogue social !

**Espérons que cela fera taire certaines mauvaises langues qui pensent que les syndicats ne servent à rien !**

## COMPTE RENDU MOUVEMENT LOCAL A.

Comme quoi nous ne sommes pas toujours d'accord avec la Direction (au cas où certaines personnes en douteraient), nous avons cette fois voté contre le projet d'affectation des cadres A.

Nous avons constaté que des agents n'obtenaient pas satisfaction dans leurs vœux. Cela est la conséquence du gel de nombreux postes en services opérationnels, du non remplacement des collègues en partance pour le SEJUFU, et de la création de nouvelles structures ou de nouveaux postes en direction qui déshabillent les services chargés du renseignement et du contrôle fiscal.

Nous avons donc demandé au Directeur au cours de ce mouvement de dégeler des postes en services opérationnels (comme en BII) afin de pouvoir donner satisfaction au plus grand nombre d'agent possible.

Il nous a simplement été répondu que les postes en BII non pourvus seront supprimés cette année, et que l'objectif de la direction est d'arriver à 4 binômes (1A, 1B) par BII parisienne.

Ainsi, si les collègues SEJUFISTES réussissent leur examen, ce n'est pas moins de 7 emplois A qui seront rayés du tableau des emplois.

Cela semble contradictoire avec les objectifs d'un ministère soucieux de lutter contre la fraude fiscale.

Cette CAP a été aussi très instructive sur le fait que cela ne dérangerait pas le directeur d'avoir 4 BNI sur 6 composées exclusivement d'agent A ; ces BNI étant chargées de travailler sur des axes de recherches très complexes nécessitant des connaissances fiscales que seul un cadre A pourrait posséder d'après le directeur. Nos collègues B seront ravis de l'apprendre.

Nous regrettons que contrairement à la CAPL du B, qu'aucune possibilité ne nous soit donnée afin de satisfaire des agents désireux de changer de service.

Le directeur respecte ainsi sa logique, mais nous pensons que quand cela est nécessaire, des modifications à la marge peuvent être faites, et satisfaire les intérêts des 2 parties.

Nous aurions très apprécié et même soutenu que comme pour les affectations B, un effort de sa part soit fait afin de trouver un bon compromis.

## COMPTE RENDU MOUVEMENT LOCAL C.

Le mouvement local C n'appelle pas de remarques particulières si ce n'est que nous avons pu avoir cette année une affectation affinée pour les agents.

Le directeur a indiqué que l'affectation des agents en Direction relève de sa seule compétence.

Les élus du SNUI ont voté pour ce mouvement, car les affectations décidées par le directeur respectaient les vœux des agents. Il manque cependant 2 agents C à la DNEF.

Par ailleurs, nous regrettons les propos du directeur qui a déclaré que les OS n'étaient là que pour défendre leurs adhérents. Or, les propositions faites par le SNUI lors des CAPL A et B étaient faites dans l'intérêt général, et non que pour nos adhérents. Notre organisation ne défend pas que ce soit en local ou en national les dossiers de ses adhérents mais de tous les agents qui le demandent.

### Un sacré modèle de réussite professionnelle.

Ce mercredi 14 juillet fut arrosé, mais pour certains ce fut pour d'autres raisons que le temps pluvieux. Nous venons ainsi d'apprendre qu'un de nos éminents collègues a été promu Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur en ce jour de fête nationale (nous avons eu connaissance de cette information avant le message de M. SAINTVOIRIN).

Jean Patrick MARTINI surnommé dans un article du Point (du 1<sup>er</sup> juillet 2010 relatif à l'affaire HSBC) « l'Apéritif » a donc été promu pour ses 33 ans de service civils.

En tout cas nous sommes ravis de voir qu'après Mme PIANA (ancienne Directrice divisionnaire de la DNEF), un inspecteur principal est promu à la légion d'honneur.

Comme quoi la promotion sociale existe !

Nous attendons avec impatience qu'un simple inspecteur, contrôleur ou agent de la DNEF reçoive cette distinction sachant récompenser les personnes pour services rendus.

N'oublions pas de féliciter, contrairement à la direction (mais c'est sans doute un oubli involontaire), notre ancien directeur, M. VEILLEPEAU, lui aussi récompensé cette année.

Et dire que certains collègues partant à la retraite n'ont même pas un mot de remerciement de la part de la direction !

### Et la reconnaissance, bordel !

Plusieurs de nos collègues sont partis ou vont partir soit pour une retraite bien méritée, soit sous d'autres cieux après une carrière bien remplie à la DNEF.

Il est dommage de constater que ces collègues n'auront eu aucun remerciement de la part de la direction. Non pas un merci, pas une seule reconnaissance, le message c'est : « vous partez ? Tant mieux, bon débarras, cela fait un vieux, ou une vieille en moins ! ». Quand même une marque de sympathie de la part d'une direction où certaines personnes ont passées une bonne partie de leur carrière, cela ne peut que faire plaisir. Là pas un seul signe. Vraiment quelle preuve d'ingratitude ! !

Nous nous souvenons que M. VEILLEPEAU, avait proposé de faire une petite cérémonie pour les retraités de l'année où une médaille aurait pu être donnée. Suite à notre intervention en CAPL, la direction a reconnu qu'elle a mal joué le coup cette année.

Nous rappellerons aussi que notre ancien directeur avait prévu de célébrer les 40 ans de la DNEF. Force est de constater que cette proposition est restée aux oubliettes. Pourtant, cela aurait permis de ressouder les équipes en ces moments difficiles.

Et enfin, pourquoi ne pas faire comme certaines directions en sortant sur le site des résumés de certaines affaires emblématiques, cela fait toujours plaisir de voir son travail reconnu.

